



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe II

## **Pychlorex 480 EC (15403032BE)**

Date de révision 08-déc.-2015

Version 2

Produit n° INS00007-32

Date de publication 08-déc.-2015

R-7882.EU / MCW-3502

## **Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

### 1.1. Identificateur du produit

## **Pychlorex 480 EC (15403032BE)**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Insecticide
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur	ADAMA Northern Europe B.V P.O. Box 355 3830 AK Leusden, The Netherlands Tel: (+31) (0) 33 4453 160 Fax: (+31) (0) 33 4321 598
------------------------	---

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique	msds.ane@adama.com
----------------------	--------------------

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide. BE : +32 70 245 245 NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels. DE : +49 30 19240 Numéro d'appel d'urgence général : 112
--------------------------	---

## **Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains	Catégorie 3 - (H335), (H336)

**organes cibles (exposition unique)**

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique Catégorie 1 - (H410)

Liquides inflammables Catégorie 3 - (H226)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

**Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	% poids/ poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
Chlorpyrifos	44-48	2921-88-2	220-864-4	015-084-00-4	Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	10000	-
Hydrocarbons, C9, aromatics	> 40	N/A	918-668-5	-	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) (EUH066) Aquatic Chronic 2 (H411)		-
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	2 - 3	N/A	-	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		01-2119560592 -37
butan-1-ol	1 - 2	71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	Flam Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336)		-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

##### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

##### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Aucun connu

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant

## Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Précautions individuelles**

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Chlorpyrifos 2921-88-2		STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	S* TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
butan-1-ol 71-36-3		STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m <sup>3</sup>	S* STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 310 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 310 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Chlorpyrifos 2921-88-2		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Skin
butan-1-ol 71-36-3		TWA: 20 ppm		TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm STEL: 230 mg/m <sup>3</sup> Skin	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Chlorpyrifos 2921-88-2	Skin STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 0.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Skin STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> Skin
butan-1-ol 71-36-3	STEL 200 ppm STEL 600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 150 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin Ceiling: 25 ppm Ceiling: 75 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm STEL: 25 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup> Skin

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

**Protection corporelle**

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

**Protection respiratoire**

Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Apparence</b>				
état physique	:	liquide		
Couleur	:	blanche ou jaune clair		
Odeur	:	Léger/légère. solvant		
Seuil olfactif	:	aucune donnée disponible		
pH	:	4.5 - 6.5	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion/point de congélation	:	aucune donnée disponible		
°C				
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	:	aucune donnée disponible		
°C				
Point d'éclair	:	46 - 47	CIPAC MT 12.2	
°C				
Taux d'évaporation	:	Sans objet		
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	aucune donnée disponible	EEC A.14	
Pression de la vapeur	:	aucune donnée disponible		
kPa				
Densité de vapeur	:	aucune donnée disponible		
Densité relative	:	1.06 - 1.08	CIPAC MT 3.2.1	
Solubilité(s)	:	aucune donnée disponible		
mg/l				
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:			Voir Section 12 pour plus d'informations
Log Pow				
Température d'auto-inflammabilité	:	474		
°C				
Température de décomposition	:	aucune donnée disponible		aucune donnée disponible
°C				
Viscosité cinématique	:	2.58		40 °C
mm <sup>2</sup> /s 40 °C				
Propriétés explosives	:	N'est pas un explosif		
Propriétés comburantes	:	Non		
<b>9.2. Autres informations</b>				
Masse volumique apparente	:	g/ml		Sans objet
Tension superficielle	:	mN/m		Sans objet

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 222	Rat	OECD 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: 3.91	Rat	OECD 403	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

#### Toxicité chronique

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : Non classé

##### Cancérogénicité

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : Non cancérogène

##### Toxicité pour la reproduction .

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

##### TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : Aucune information disponible

##### TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : Aucune information disponible

##### Danger par aspiration

###### Nom chimique

Chlorpyrifos : Aucune information disponible

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité Toxicité

#### Toxicité aquatique

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: < 0.1	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: < 0.1	Daphnia magna	OECD 202	

<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: 2.07	Selenastrum capricornutum	OECD 201	
<b>Plantes aquatiques CE50 mg/l</b>	:		OECD 221	Indisponible

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Chlorpyrifos : 476

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Chlorpyrifos : 0.25

**12.2. Persistance et dégradabilité Persistance et dégradabilité**

<b>Dégradation abiotique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Eau DT50 jours</b>			
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: 16 - 35		pH 7; 25 ° C
<b>Terrestre DT50 jours</b>			
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: 13 - 22		
<b>Biodégradation</b>			
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: N'est pas facilement biodégradable		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: 4.76	OECD 107	
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>			
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: 1374		Pas de potentiel de bioaccumulation

**12.4. Mobilité dans le sol Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Chlorpyrifos	: 2785 - 31000	OECD 106	Koc

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

**Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG :**

14.1 ONU/n° d'identification	3017
14.2 Nom d'expédition	ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE ( Chlorpyrifos )
14.3 Classe de danger	6.1, 3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**RID/ADR**

14.1 ONU/n° d'identification	3017
14.2 Nom d'expédition	ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE ( Chlorpyrifos )
14.3 Classe de danger	6.1, 3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**ICAO (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification	3017
14.2 Nom d'expédition	ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE ( Chlorpyrifos )
14.3 Classe de danger	6.1, 3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



## Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BL Réglementations nationales

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Remarque sur la révision** \*\*\* - Change from previous version.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**